



ARRETE PORTANT AUTORISATION D'ENSEIGNE

Le Président de Metz Métropole,

VU la demande d'autorisation d'enseigne n° AP-57134-24-D0001 déposée le 5/9/2024, pour La Poste, située 13 rue Jeanne d'Arc 57160 Châtel-Saint-Germain, par Mme Céline LE DORNER,

VU l'objet de la demande :

- Pour l'installation d'une enseigne perpendiculaire au mur
- Pour l'installation d'une enseigne parallèle au mur

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 581-8, L. 581-18 et L. 581-21, R. 581-9 à -12 et R. 581-16,

VU l'avis sans observations de l'Architecte des Bâtiments de France,

CONSIDERANT que le projet respecte l'ensemble des règles en vigueur s'appliquant à ce type de dispositif,

ARRETE

Article 1^{er} : L'autorisation d'installer une enseigne perpendiculaire au mur ainsi qu'une enseigne parallèle au mur sur l'immeuble situé 13 rue Jeanne d'Arc 57160 Châtel-Saint-Germain est accordée.

Article 2 : L'enseigne, si lumineuse, devra être éteinte de 1 heure à 6 heures, sauf si l'activité cesse après minuit ou commence avant 7 heures ; dans ce cas, l'enseigne devra être éteinte au plus tard une heure après la cessation d'activité et pourra être allumée au plus tôt une heure avant sa reprise.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de Metz Métropole, dans le délai de deux mois à compter de sa notification,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg après un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration ou en cas d'absence de réponse pendant deux mois, valant rejet implicite, dans un délai de deux mois suivant ce rejet implicite.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20241105-AAE-Chatel-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 05 NOV. 2024

Le Président

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement